



Stoplinky5G-07

MANIFESTEMENT

Les ondes électromagnétiques artificielles,
et la **5G**,

sont des dangers !

ooo



Au delà des désinformations,
en réalité,
les ondes électromagnétiques artificielles,
démésurées avec la 5G, sont
des dangers !

<< Le premier des sacrifices sur le bûcher de la modernité, c'est soi-même ! >>,
témoigne une personne Electro-HyperSensible (EHS). ("L'Âge de faire" 03/2017).

*** Normes "industrielles" ou réalité biologique subtile ! ?**

L'ANSES a publié un avis et un rapport d'expertise, sur les effets sanitaires des extrêmement basses fréquences, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des habitations.

Elle y remet implicitement en cause les normes réglementaires actuelles, en demandant leur réévaluation au regard des "derniers travaux scientifiques"...

A l'heure de la 5G, qu'en sera t'il ?

Le Conseil de l'Europe, dans sa résolution 1815 du 27mai 2011, insiste (§7) sur *« l'importance cruciale de l'indépendance et de la crédibilité des expertises scientifiques pour obtenir une évaluation transparente et objective des effets nocifs potentiels sur l'environnement et la santé humaine. »*

*** Qu'en est il aujourd'hui ?**

Dans une large mesure, la Commission Européenne ainsi que l'OMS dépendent des "conseils" de deux organismes internationaux en matière d'exposition aux ondes EM et de sécurité : le SCENIHR et l'ICNIRP* tous deux très liés, avec des membres communs.

L'ICNIRP, organisation de droit privé (en Allemagne), est très influent.

Au sein du Conseil scientifique de cet organisme, d'activité internationale, on trouve, du côté des scientifiques (et médecin) Français, des représentants financés par, Bouygues Télécom, Alcatel et France Télécom !

L'ICNIRP a d'ailleurs été dénoncée par les Eurodéputés, comme étant une émanation des industriels du secteur.** !

Les valeurs limites d'exposition aux ondes électromagnétiques définies par les "experts" de l'ICNIRP, sont d'une part très élevées pour laisser le "champ libre" aux industriels, et d'autre part, ne prennent en compte **que les effets thermiques** (augmentation de la température sur le corps humain) liés à l'exposition **à court terme** des radiofréquences, ce qui, d'un point de vue scientifique, est une **dangereuse manipulation !**

* Le SCENIHR (Comité scientifique « Risques sanitaires émergents et nouveaux » mis en place par la Commission européenne) et l'ICNIRP (Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants).

** Récemment aussi, voir le rapport des deux parlementaires : Klaus Buchner et Michèle Rivasi :

<http://www.pierredubochet.ch/files/ICNIRP--rapport-final-Klaus-Buchner-Michele-Rivasi.pdf>

Il ne s'agit donc ici nullement d'une politique concertée de santé publique mais de choix principalement industriels...

C'est pourtant, sur la base de ces "normes industrielles" que l'Etat français, malgré ce conflit d'intérêt manifeste, a fixé (Décret du 3 mai 2002) le seuil limite d'exposition aux ondes à un très haut niveau compris entre 41 et 61 V/M selon la fréquence, contrairement à d'autres pays comme la Belgique (3V/M), la Chine l'Inde et la Russie (6V/M).

La Résolution 1815 du Conseil de l'Europe préconise elle, de fixer une exposition ne dépassant pas 0,6V/M, puis de la ramener à moyen terme à 0,2V/M conformément au principe « ALARA » , (As Low As Reasonably Achievable), c'est à dire au niveau le plus faible raisonnablement possible, à la fois pour ce qui est des effets thermiques et des effets athermiques ou biologiques des émissions ou rayonnements électromagnétiques (§8.1.2 et 8.2.1).

(La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique n'a pas suivi ces recommandations. Elle a passé outre la réalité "sous influence" de ces normes, malgré plusieurs alertes, considérant ainsi que le déploiement du système communicant satisfaisait au principe de précaution..., ce qui est contredit aujourd'hui par l'actualité !)

En réalité !



Le biologiste **Ulrich WARNKE**, de renommée internationale, de l'Université de la Sarre (Allemagne), est spécialisé dans les domaines de la biomédecine, de la médecine de l'environnement et de la biophysique. Il se consacre depuis plusieurs dizaines années à l'étude des effets des champs électromagnétiques...

Dans une expertise (Nov 2007)* sur les effets des ondes électromagnétiques produites par les technologies de communication, on retiendra :

« Les champs électriques, magnétiques et électromagnétiques naturels ont un rôle déterminant dans l'évolution des espèces et de la nature, pour des processus d'apprentissage et d'adaptation qui permettent aux êtres vivants de se situer dans l'espace et le temps, et d'acquérir des capacités sensibles de communication et de perception aux événements naturels. (...) Une structuration des fonctions vitales essentielles dépendent d'interactions de type gravitationnelle et électromagnétique avec beaucoup de subtilité...

(...) Les systèmes biologiques sont manifestement extrêmement sensibles aux champs de micro-ondes...

*Il est montré des effets de résonance sur la structure même de l'ADN à des densités de puissance de l'ordre de **1 millionième de microW/m²** (pour des fréquences entre 40 et 50GHz !)*»

Tout processus vivant, à tous les niveaux d'organisation, est conduit par des émissions électromagnétiques internes et externes, qui déterminent les échanges de substances biochimiques indispensables et vitales.

* Ulrich WARNKE: « Des abeilles, des oiseaux et des hommes. La destruction de la nature par l'électrosmog »
http://www.next-up.org/pdf/Abeilles_Oiseaux_Hommes_La_destruction_de_le_nature_par_l_electrosmog_Ulrich_Warnke.pdf



Ce qui est mis en jeu ici pour le vivant, ce sont des champs EM avec des densités de puissance extrêmement faibles ..., des "nanochamps" (quelques milliardièmes de W/M2) !

« Les êtres humains (entre autre) sont influencés dans leur manière d'être et leur santé par différentes sources d'ondes électromagnétiques naturelles, comme différents phénomènes atmosphériques, le champ magnétique terrestre, etc, auxquels ils sont adaptés.

Les champs électromagnétiques artificiels, hautement plus puissants, viennent alors perturber l'équilibre subtil de leur biologie, dans leur sommeil, leur taux d'enzymes, la production d'hormones dans le système nerveux central, le taux de vitamines et de fer dans le sérum sanguin, la vision crépusculaire, etc.... »

Tout ceci pour mettre en lumière que les ondes EM artificielles (c'est à dire issues de l'activité humaine), dont celles dues au Wifi, tels portables, DECT, Bluetooth, CPL, antennes, etc..., sont sans commune mesure, et tellement supérieures à celles régissant notre biologie.

Elles ont donc, sans aucun doute, des effets gravement perturbateurs sur notre santé.



De très nombreuses études scientifiques indépendantes en témoignent, comme le "fameux Rapport BioInitiative" validé par la Commission Européenne, et bien d'autres encore ...

Pr Cindy SAGE, MA : Experte en Sciences environnementales et CEM...
Fondatrice du groupe international BioInitiative.

http://electrosmog.grappe.be/doc/BIR/BioInitiative_Resume-pour-le-public_2014.pdf

Ainsi la relativisation de l'importance des rayonnements EM, quels qu'ils soient, ne peut se faire en référence à des normes fabriquées par des intérêts privés, mais bien par rapport à la réalité biologique subtile des êtres et des personnes qui les subissent !

*** Effets biologiques délétères des Champs EM Art., et risques majeurs sur la santé des rayonnements 5G !**



Martin L. Pall, PhD
Professeur, Biochemistry and Basic Medical Sciences,
Washington State University, Pullman

Le Professeur **Martin L. PALL*** a dressé une liste de plus de 197 études scientifiques très élaborées, avec une littérature primaire massive documentant les effets des champs EM.

Leurs publications démontrent clairement que **les effets non thermiques** des champs EM génèrent des maladies invalidantes.

*** Martin L. PALL** : Professeur Emérite de Biochimie et Sciences Médicales Fondamentales-
Université d'Etat de Washington.

Dans un document scientifique** envoyé à de nombreuses autorités de l'Union européenne, en conjonction avec les travaux d'un groupe de scientifiques européens, très préoccupés par la sécurité de la 5G, (et sur leurs demandes) on peut lire (Extraits) :

****** http://www.asef-asso.fr/wp-content/uploads/2018/11/Traduction-du-texte-de-Martin-Pall_2018_04.pdf -3/14

§) « *Les positions de l'ICNIRP, (...), et les Règles de sécurité internationales, qui sont entièrement basées uniquement sur les effets thermiques, sont inadéquates. Il y a eu des pétitions et d'autres déclarations de groupes internationaux de scientifiques exprimant une grande inquiétude à ce sujet.* »

§) (...) « *Les champs électromagnétiques (CEM) modulés en impulsions sont, dans la plupart des cas, beaucoup plus actifs sur le plan biologique que les CEM continus. Ceci est important car tous les dispositifs de communication sans fil communiquent par impulsions et parce que plus les dispositifs sont «intelligents», plus il y a d'impulsions, car les impulsions transmettent l'information.* »

Aujourd'hui, la 5G utilise des ondes millimétriques fortement pulsées, donc hautement dangereuses !

§) À contrario des affirmations « *frauduleuses* » de l'ICNIRP et du SCENIHR, le consensus de centaines de scientifiques et médecins indépendants dans le monde est éloquent, sur la base des informations et des études accumulées au cours des 7 dernières décennies !

Il y a « *des preuves convaincantes de huit effets très nocifs de l'exposition aux champs EM, et les mécanismes associés.* »

Or, « *nos consignes de sécurité actuelles nous autorisent à être exposés à des Champs EM qui sont environ 7,2 millions de fois trop forts. Ce chiffre de 7,2 millions est quelque peu similaire à l'estimation donnée par le Rapport Bioinitiative et par la Baubiologie, sur la base de considérations complètement différentes.*

Il devrait être évident que les *effets non thermiques* des CEMArt. sont:

1. *D'attaquer nos systèmes nerveux, y compris nos cerveaux entraînant des effets neuropsychiatriques étendus et possiblement de nombreux autres effets. Cette attaque du système nerveux est très préoccupante.*
2. *D'attaquer nos systèmes endocriniens (c'est-à-dire hormonaux). (...) Ainsi, les conséquences de la perturbation de ces deux systèmes de régulation sont immenses, de telle sorte que c'est une parodie d'ignorer ces résultats.*
3. *De produire le stress oxydatif et les dommages causés par les radicaux libres, qui jouent un rôle central dans toutes les maladies chroniques courantes.*
4. *D'attaquer l'ADN de nos cellules en produisant des cassures monobrin et double brin dans l'ADN cellulaire et des bases oxydées dans notre ADN cellulaire. Ceux-ci produisent à leur tour des cancers et des mutations dans les cellules reproductrices avec des mutations des cellules reproductrices produisant des mutations ayant un impact sur les générations futures.*
5. *De produire des niveaux élevés d'apoptose (mort cellulaire programmée), des événements particulièrement importants pour causer à la fois des maladies neurodégénératives et l'infertilité.*
6. *D'entraîner baisse de fertilité masculine et féminine, diminution des hormones sexuelles, baisse de la libido, augmentation des taux d'avortement spontané et, comme déjà indiqué, des attaques sur l'ADN dans les spermatozoïdes.*
7. *De produire un excès de calcium [Ca²⁺]i intracellulaire et une augmentation de la signalisation calcique.*
8. *D'agir dans les cellules de notre corps via 15 mécanismes différents pour provoquer le cancer.* »

Tous ces effets sont largement étudiés et référencés dans ce document scientifique du Pr PALL, et validés par les pairs.

(...) « Ces études montrent que les Champs EM (CEM) produisent divers effets non thermiques via l'activation du VGCC dans de nombreuses cellules humaines et animales et même dans des cellules végétales où certains canaux calciques similaires sont impliqués.

De plus, de nombreux effets différents montrés dans des études répétées d'exposition aux CEM, y compris les effets discutés ci-dessus, peuvent être produits par des effets en aval de l'activation VGCC, via une augmentation du calcium $[Ca^{2+}]_i$ intracellulaire.... »

(Note : Nos cellules sont dotées de canaux qui permettent le transport des ions calciques, sodiques, potassiques et chloriques à travers la membrane cellulaire. Ce qui pose problème ce sont les ions calciques transportés dans ces canaux. Ces derniers possèdent un capteur de tension (porte d'entrée (VGCC)) extrêmement sensible aux forces électriques des CEM, même de très faible intensité...

Ces canaux calciques s'ouvrent sous leurs effets, et libèrent alors un afflux excessif de calcium à l'intérieur de la cellule, ce qui engendre des perturbations hautement délétères !)

§) (...) « L'industrie a également fait valoir que les champs électromagnétiques à fréquence micro-ondes plus conventionnels ont une pénétration limitée aux 10 premiers mm du corps.

Nous savons que ce n'est pas vrai, en raison des effets profonds dans le cerveau humain, sur le coeur et sur les systèmes hormonaux.

(...) La composante magnétique des CEM est connue depuis des décennies pour pénétrer beaucoup plus profondément que la composante électrique. Les champs magnétiques exercent des forces sur des groupes mobiles électriquement chargés dissous dans les phases aqueuses du corps... »

Ainsi, ces charges mobiles (courants) produisent un rayonnement EM plus profondément dans le corps. Ces ondes sont appelées "précurseurs de Brillouin". Elles sont d'autant plus importantes que la puissance et la fréquence des ondes pulsées des CEMArt sont élevées, comme avec "la 5G" !

(...) « Les affirmations de l'industrie selon lesquelles les CEM hyperfréquences n'agissent que dans le centimètre extérieur du corps sont clairement fausses. »

§) Par ailleurs, le Pr PALL affirme que la 5G sera inévitablement à l'origine de désastres, non seulement pour les êtres humains, mais également de catastrophes écologiques d'une ampleur inconnue jusqu'alors.

Les petits mammifères, les oiseaux et les insectes seront durement touchés, du fait de leur petite taille (ratio taille/volume).

Il en ira de même pour les plantes et les arbres, car ils sont dotés de canaux similaires aux canaux calciques, nommés canaux TPC, qui s'ouvrent suite à l'exposition aux champs EM. En plus de l'excès de calcium à l'intérieur des plantes, occasionnant des assèchements, la présence d'une grande quantité de terpènes (essences très fortement inflammables) rendra la végétation vulnérable aux incendies...

En préambule du rapport international BIOINITIATIVE (2008), on pouvait déjà lire :

« Le verdict de la science libre, sans lien financier ou public, est définitif :

Sur le plan scientifique, il n'y a plus de débat, la toxicité des émissions EM (UMTS (tél mobile), WIFI, WIMAX, BLUETOOTH, DETC, etc ...) EST UN FAIT ÉTABLI ! »

Ce rapport a été rédigé sous l'égide du mot PREUVE (scientifique, bien entendu).

* L'ANSES* échappe t'elle aux "influences"...



L'ECERI: Institut de Recherche Européen sur le Cancer et l'Environnement, est une organisation internationale privée à but non lucratif, de droit Belge, créée à Bruxelles en mai 2011. L'ECERI a constitué un groupe de recherche internationale sur l'effet des champs EM sur la santé, avec en particulier pour objectif, l'étude de l'électrohypersensibilité.
[www. http://eceri-institute.org](http://eceri-institute.org)

Dans une Contre-expertise**, extrêmement argumentée, précise et référencée de l'ECERI, concernant le pré-rapport de l'ANSES sur l'EHS (en 2016/2017), on peut lire :

§) « En fait l'impression générale est que les auteurs de ce pré-rapport, n'étant pas cliniciens et par ailleurs n'ayant qu'une connaissance livresque du sujet, ont procédé à une accumulation de données éparses sans autre ligne de conduite que celle d'essayer de prouver la non causalité des CEM dans la genèse de l'électrohypersensibilité. » (EHS)

... « La médiocrité du pré-rapport, basé sur l'accumulation de faits scientifiques mal digérés, tient sans doute au fait qu'aucun des membres du groupe de travail et à fortiori du comité d'experts spécialisé, n'ont eu à prendre en charge cliniquement des malades souffrant d'électrohypersensibilité, qu'aucun n'a publié un article clinique ou expérimental sur le sujet, et que très peu⁸ ont des publications concernant de façon plus générale les effets des champs électromagnétiques sur la santé. »

§) L'ECERI met aussi en lumière que « ... plusieurs membres du groupe de travail ou du comité d'experts spécialisé ont publié des articles communs avec des auteurs connus pour leur connivence avec l'industrie. Ainsi, on notera par exemple que Martine Hours (présidente du comité d'experts spécialisé) a publié au moins un article avec René de Sèze, bien connu pour ses liens avec l'industrie des réseaux et de la téléphonie mobile... » etc...(p 9)

§) Les "experts" de l'ANSES ont ici systématiquement évacué de leurs travaux, les nombreuses publications et déclarations internationales qui à contrario témoignent, avec une pertinence scientifique, de la réalité de l'EHS et de ses causes face aux CEMArt., comme un problème de santé publique majeur, partout dans le monde !

On lira, avec intérêt que leurs à priori partisans et dogmatiques (non causalité des CEMArt. dans la genèse de l'EHS), les avaient obligés à chercher "d'autres approches" pour tenter d'expliquer la réalité des malades (EHS) (qu'ils ne pouvait nier...).

« Il est bien sûr impossible contrairement à ce qu'indique le pré-rapport que les thérapeutiques dites psycho-comportementales, basées sur un hypothétique effet nocebo ou autre, puissent venir à bout de l'affection.

*ANSES : Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

** http://ehs-mcs.org/fichiers/1478257654_Reponse_DB_29092016-1_sans_annexes.pdf

En fait, ce que ne veulent pas reconnaître les "experts" du groupe de travail de l'ANSES, c'est que l'électrohypersensibilité est en réalité une affection de nature organique et/ou fonctionnelle, identifiable par un certain nombre de marqueurs biologiques, qu'en faire une affection psychosomatique ou psychiatrique, comme le proposent les CCPP sous la conduite du Pr Choudat (Cochin) ne résout et ne résoudra en rien le problème de son étiologie ; mais, et cela est le point essentiel, que les symptômes cliniques et biologiques sont en réalité en partie réversibles, à condition qu'un diagnostic suffisamment précoce soit posé, qu'un traitement soit effectué le plus tôt possible ; et surtout qu'un sevrage électromagnétique soit mis en œuvre. »

L'ANSES au fil des jours ...

Après les critiques formulées par une Expertise collective* de scientifiques "de terrain" (en juin 2015), au sujet du pré-rapport de l'ANSES, après les mises au point de l'ECERI en 2016, le rapport définitif** sur « L'exposition des enfants aux radiofréquences et ses effets potentiels sur leur santé » (Juillet 2016) n'a pas véritablement pris en compte, sur le fond, les critiques.

Extraits :

Des effets possibles sur les fonctions cognitives et le bien-être

Les travaux d'expertise menés par l'Agence sur la base des données actuelles issues de la littérature scientifique internationale ne permettent pas de conclure à l'existence ou non d'effets des radiofréquences chez l'enfant sur le comportement, les fonctions auditives, le développement, le système reproducteur mâle et femelle, le système immunitaire et la toxicité systémique, ni d'effets cancérogènes ou tératogènes.

En revanche, l'Agence conclut à un effet possible de l'exposition aux radiofréquences sur le bien-être des enfants et leurs fonctions cognitives (mémoire, fonctions exécutives, attention). Les effets observés sur le bien-être pourraient toutefois davantage être liés à l'usage des téléphones mobiles plutôt qu'aux radiofréquences qu'ils émettent.

L'ANSES persiste ici à nier la causalité des CEMArt., dans la production d'altérations sévères de la santé !

Elle persiste aussi à ne considérer que les effets thermiques des radiofréquences

Les recommandations de l'Agence

Sur la base des résultats de l'expertise, l'Agence recommande de faire évoluer la réglementation :

les niveaux de référence visant à limiter l'exposition environnementale aux champs électromagnétiques radiofréquences soient reconsidérés, afin d'assurer des marges de sécurité suffisamment grandes pour protéger la santé et la sécurité de la population générale, et particulièrement celles des enfants ;

de réévaluer la pertinence du débit d'absorption spécifique (DAS) utilisé pour l'établissement des valeurs limites d'exposition des personnes, à des fins de protection contre les effets sanitaires connus et avérés (effets thermiques) des radiofréquences, et de développer un indicateur représentatif de l'exposition réelle des utilisateurs de téléphones mobiles, quelles que soient les conditions d'utilisation : signal utilisé, bonne ou mauvaise réception, mode d'usage (appel, chargement de données, etc.).

Elle persiste à nier les très nombreuses études internationales existantes, quant aux effets **non thermiques** des radiofréquences, en focalisant sur :

L'Anses recommande que des études complémentaires évaluent l'**impact sanitaire et psychosocial** (apprentissage scolaire, relations sociales et familiales, etc.) chez les enfants lié à l'usage des technologies de communication mobile, en raison notamment de phénomènes addictifs, de troubles des rythmes circadiens, etc. Dans l'attente de ces résultats, l'Agence recommande aux parents d'inciter leurs enfants à un usage raisonnable du téléphone mobile, **en évitant les communications nocturnes et en limitant la fréquence et la durée des appels.**

* http://eceri-institute.org/fichiers/1468229524_Commentaires_rapport_enfants-1.pdf

** <https://www.anses.fr/fr/content/exposition-des-enfants-aux-radiofréquences-pour-un-usage-moderé-et-encadré-des-technologies>

Pour ceux qui voudraient consulter le rapport complet de l'Anses :

http://eceri-institute.org/fichiers/1468229573_Rapport_definitif_2016.pdf

Toutes des recommandations, en soi utiles, mais qui se gardent bien ici de mettre en cause la réalité des effets délétères des CEMArt. sur la santé.

Aujourd'hui,

Récemment (2019), l'ANSES attire maintenant l'attention sur des liens potentiels de l'exposition aux CEM, produits par les lignes à très haute tension (THT), et les leucémies infantiles..., et propose aussi qu'une attention particulière soit portée aux sources d'expositions quotidiennes (transformateurs électriques, véhicules, appareils ménagers, etc...), et à la santé des travailleurs dont certains sont surexposés.

"Prudente" l'ANSES remet ici implicitement en cause les normes réglementaires actuelles, en demandant leur réévaluation « *au regard des derniers travaux scientifiques...* »

Mais de très nombreux travaux scientifiques indépendants, et incontournables, au sujet des effets délétères dûs aux CEMArt., existent depuis bien longtemps, nous l'avons vu !

La question se pose alors : quels sont ces "*derniers travaux scientifiques*", et quelles seront leurs conclusions ?

Pourquoi l'ANSES a t'elle jugé utile de différer ces conclusions au printemps 2021, pour les effets des "rayonnements 5G" ? !

À La lumière de notre exposé, il semble fort probable que l'ANSES se voudra rassurante, et abondera en précautions, mais continuera :

- > à cultiver le doute sur la causalité des CEMArt. dans la genèse de l'EHS,
- > à "ignorer" les si nombreuses études indépendantes "dérangeantes", en restant "hors sol",
- > à ne prendre en compte **que** les effets thermiques (et à court terme) des ondes EMArt.,
- > à faire croire que la montée en fréquence des "ondes 5G" (24 à 60 GHz) n'induirait qu'une profondeur de pénétration moindre dans les tissus et les organes. (!)

Les normes de l'ICNIRP feront elles encore références ?

Et ce n'est pas l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), dont les protocoles de mesure permettent de minimiser les résultats*, qui prendra en compte les effets biologiques, et la croissance exponentielle de l'électro smog qui envahit le quotidien des populations.

Elle vient, d'autoriser 16000 sites 5G en France, dont 70 en Ardèche et 90 dans la Drôme...

En attendant, prétextant la situation sanitaire actuelle, les opérateurs ont les mains totalement libres (ordonnance N°6) pour installer avec précipitation l'infrastructure 5G !

« Pour leur seul confort et leur seul propre intérêt, les opérateurs de télécommunication, des secteurs de l'énergie et de l'électricité, s'appuyant sur la bienveillance des pouvoirs publics et politiques, préparent sans vergogne à nos enfants un futur sans avenir. »

Patrice Goyaud

Ingénieur retraité RTE-EDF

Avant de poser un regard lucide sur "des collaborations dites scientifiques", qui inventent des commissions "d'experts" auto-proclamés, comme on invente aujourd'hui des "conseils de défense", restons résolument, et en conscience, au cœur de notre humanité, sensible au vivant et aux souffrances des êtres « à l'épreuve ».

L'ÉLECTROHYPERSENSIBILITÉ (EHS), affection neurologique identifiée et caractérisée !

En toile de fond

Depuis plusieurs années, une intensification inédite des pollutions environnementales est à l'œuvre, malgré de nombreuses alertes !

La réalité de leurs effets révèle de nouveaux fléaux qui menacent notre existence même !

* Pollution chimique :

Développement d'une maladie : « la sensibilité multiple aux produits chimiques » **MCS** (« Multiple Chemical Sensitivities »), qui est une affection d'intolérance très invalidante, même à une exposition de faible concentration, et qui prend une ampleur des plus inquiétante.

* Pollution électromagnétique :

Développement sans précédent d'une maladie : « l'électro hypersensibilité » (**EHS**) aux ondes électromagnétiques artificielles.

Très sérieusement invalidante, cette affection impose de surcroît un isolement social d'une extrême gravité !

Le Pr **Dominique Belpomme** (Éminent spécialiste mondial) et son équipe disent « (...) *qu'elle est devenue aujourd'hui un nouveau fléau sanitaire mondial frappant des millions de personnes.* »

On ne naît pas EHS, On le devient !

En France, déjà plus de 3,5 millions d'EHS !

À noter ici le rôle aggravant de la MCS associée à l'EHS, donnant des pathologies plus sévères encore.

* Pollution de l'esprit,

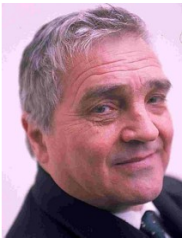
par des publicités invasives (commerciales, politiciennes, médiatiques...), et le culte de "la pensée unique", cette imposture qui s'auto proclame "vérité" !

Cette pollution génère, cultive et intensifie les deux précédentes, et produit aussi des stress délétères dans bien des aspects de l'activité humaine.

L'EHS

D'une étude récente* (mars 2020), présidée par les Pr **D BELPOMME** et **P IRIGARAY**, tous deux Éminents scientifiques de renommée internationale, voici quelques **extraits "parlants"**.

* https://www.cjoint.com/doc/20_06/JFnss01rozG_Rapport-ARTAC-Traduction-article-1-.pdf



« Depuis 2009, notre groupe de recherche a constitué une base de données qui comprend actuellement plus de 2000 cas d'électrohypersensibilité (EHS) et/ou de sensibilité chimique multiple (MCS). {Cette base de données est unique au monde} »

D. Belpomme et P. Irigaray

§) L'EHS se caractérise par l'apparition de symptômes neurologiques :

« L'EHS se caractérise par l'apparition de symptômes neurologiques, comprenant des maux de tête, des acouphènes, de l'hyperacousie, des vertiges, des troubles de l'équilibre, des anomalies de la sensibilité superficielle et/ou profonde, de la fibromyalgie, un dysfonctionnement neurovégétatif, une réduction des capacités cognitives, comprenant une perte de mémoire immédiate, un déficit d'attention et de concentration, et éventuellement des épisodes de désorientation spatio-temporelle.

Ces anomalies ont été associées à une triade symptomatique faite d'insomnie, de fatigue chronique, et de tendance dépressive. Et cela en plus d'une labilité émotionnelle et parfois d'irritabilité.

Il est important de préciser que les symptômes rapportés par l'ensemble des patients surviennent à chaque fois que ceux-ci déclarent être exposés à des sources électromagnétiques - même de faible intensité - et qu'ils régressent voire disparaissent au décours de la fin présumée de cette exposition. »

§) Arguments scientifiques solides :

« (...) Sur la base des investigations cliniques, biologiques et radiologiques réalisées et rapportées ci-dessus, il apparait donc clairement qu'il y a actuellement des arguments scientifiques suffisamment solides autorisant l'identification et la caractérisation objective de l'EHS en tant que nouvelle affection neurologique.

En conséquence, les patients qui rapportent d'eux-mêmes qu'ils souffrent d'EHS doivent être reconnus en utilisant les examens d'imagerie précédents et le dosage des marqueurs biologiques dans le sang et les urines tels que nous les avons mis en évidence. »

((...) « Parmi les marqueurs biologiques et sous réserve qu'aucune allergie ne soit associée, la détection d'un taux d'histamine élevé dans le sang est actuellement le meilleur marqueur et le plus facile à mesurer régulièrement en pratique médicale. »)

§) Absence de traitement et de protection..., conséquences !

« En l'absence de traitement et de protection vis-à-vis des facteurs de stress environnementaux tels que les CEM et les produits chimiques, l'EHS peut évoluer vers une maladie neurodégénérative et même psychiatrique, et ainsi conduire éventuellement à certains états s'apparentant à une maladie d'Alzheimer. Cependant, en soignant et protégeant les patients le plus tôt possible, nous n'avons jamais observé de véritable maladie d'Alzheimer, chez les patients inclus dans la base de données.

(...), contrairement à une simple intolérance symptomatique, l'EHS et la MCS semblent être associés à un état pathologique neurologique irréversible, requérant une prévention persistante à l'encontre de ces facteurs environnementaux. »

« L'inflammation de bas de grade et les états de stress oxydatifs/nitrosatif que nous avons observé chez les patients EHS [10,11,22] sont remarquables car ils confirment les effets néfastes sur la santé (1) des rayonnements non ionisants non thermiques ou thermiques faibles, tels qu'ils ont été prouvés expérimentalement chez les animaux [37-39] et chez l'homme [11] en cas d'exposition à des facteurs de stress environnementaux différent,... »

§) Des mesures de protection indispensables (p 22).

« Ces diverses considérations ne devraient pas être négligées, car pour éviter tout risque sanitaire, leur connaissance pourrait conduire à des mesures de protection ciblées chez les patients EHS et / ou MCS.

(...) En outre, des mesures de prévention incluant des mesures de santé publique devraient être prises pour les populations les plus à risque, en particulier pour les femmes enceintes, les nourrissons, les enfants et les adolescents, de façon à limiter, voire à éviter totalement l'utilisation des technologies sans fil.

De telles mesures de protection devraient également être prises et mises en œuvre chez les patients particulièrement vulnérables, à savoir les malades cardiaques chez lesquels a été implanté un stimulateur cardiaque, les sujets portant des prothèses auditives, et tous les patients atteints de maladies neurodégénératives. »

§) Un fléau sanitaire mondial.

« (...) l'augmentation de la prévalence de l'EHS (et de la MCS) dans le monde ne se limite pas à un pays, mais est actuellement un fléau mondial touchant l'ensemble de la planète, et que ce dernier est apparu depuis que ces technologies industrielles ont été introduites, tel qu'indiqué dans le tableau 10.

La prévalence de l'EHS est estimée entre 0,7% à 13,3% de la population des différentes régions ou pays explorés, soit en moyenne environ 3% à 5% de la population de nombreux pays (tableau 10), ce qui signifie que des millions de personnes sont en réalité aujourd'hui atteints d'EHS dans le monde. »

*La reconnaissance de l'EHS ...«... permettrait d'accroître la sensibilisation du grand public et des responsables politiques aux risques encourus, et d'accroître la prise de conscience de la communauté médicale sur l'existence de ces deux entités pathologiques, de favoriser la recherche, **de former les médecins à diagnostiquer, traiter et prévenir efficacement l'EHS et la MCS**, ces deux entités constituant, en fait, un unique syndrome neurologique bien défini et identifié. »*

(Couleur et "mise en gras" sont de notre fait.)

Cette étude donne 73 références scientifiques qui, à leur tour, sont aussi très référencées !

L'ÉLECTROHYPERSENSIBILITÉ, UN ENFER !



Dans le film « Ondes Science et Manigances », des EHS témoignent.

« C'est une situation impossible pour une personne seule, même pour un couple. C'est pour ça que c'est terrible que la société nous abandonne. »

Tore Falström (ancien ingénieur de Motorola) et sa compagne EHS...

Une science asservie

* L'étude documentaire d'investigation « Ondes Science et Manigances » :



A travers les parcours de lanceurs d'alerte, citoyens, journalistes, scientifiques, élues, ce film dévoile comment, à l'instar du lobby du tabac, les industriels de la téléphonie mobile ont construit une « stratégie de défense de produit » en créant artificiellement un doute scientifique sur la nocivité de cette technologie, afin de protéger leurs intérêts.

Nancy de Méritens (journaliste, productrice et co-auteure) et Jean Hêches (réalisateur)

Voir la bande annonce du film : <https://www.youtube.com/watch?v=K1xJHNuZLcI>

* Dans leurs ouvrages respectifs, les professeurs **Martin Blank** et **Martin Pall** développent aussi un long argumentaire, et montrent **comment l'industrie s'y prend pour entretenir la controverse et faire subsister le doute**. Tabac, amiante, pesticides, BPA sont quelques dossiers parmi de nombreux autres où cette pratique a été mise en œuvre, dans le but de retarder des décisions importantes allant à l'encontre des intérêts immédiats de l'industrie.

Martin Blank, PhD, professeur associé au département de physiologie et biophysique cellulaire de l'Université de Columbia à New York, écrit : « (...) l'industrie, dans son intérêt, utilise la science qu'elle achète pour manipuler les données scientifiques obtenues et décider de la façon de les présenter, de les disséminer et de les interpréter.

En contrôlant le financement de la science, l'industrie exerce une influence considérable quant aux données publiées sur cet enjeu crucial de santé publique. »⁴⁰

Des résultats compromettants sont ainsi régulièrement écartés.

.....

Au regard de l'accumulation des innombrables données scientifiques publiées, avec comités de lecture, montrant l'impact des champs et rayonnements électromagnétiques sur le vivant, **on peut être frappé par cette masse de preuves scientifiques qui sont minimisées, ignorées ou écartées quand il s'agit de "débattre" des effets biologiques !**

⁴⁰ **Blank M**, "Ces ondes qui nous entourent, ce que la science dit sur les dangers des rayonnements électromagnétique", Edition Ecosociété, 2016, traduit de l'anglais "Overpowered: The Dangers of Electromagnetic Radiation (EMF) and what you can do about It", 2014

* Il peut paraître surprenant alors que "l'approche industrielle", via les États, puisse quand même trouver des scientifiques qui "collaborent" à l'innocuité des CEM, contre toute réalité...
C'est que les stratégies sont multiples...

Manipulation psychique.

Dans son livre enquête, "**Lobbytomie**" *, très documenté, Stéphane HOREL, collaboratrice du journal "Le Monde", montre comment les intérêts privés des industriels utilisent des scientifiques, et autres experts, pour peser sur la façon dont la connaissance ("bricolée") et les réglementations ("au service") se construisent.

Par suite, utilisées aveuglément par des autorités sanitaires, les normes définies laissent la population générale exposée à de graves dangers...

Comment cela est-il possible ?

Extrait tiré d'une présentation du livre parue dans "Le Monde" du mercredi 10 octobre 2018 (p 12 et 13)

« Les stratèges commissionnés par les industriels, eux, savent parfaitement exploiter l'inestimable ressource que constitue pour eux la complexité de l'âme humaine. (...)

Les influenceurs sont de grands lecteurs de psychologie expérimentale qui, contrairement à la psychanalyse, a l'avantage d'être prête à l'emploi. (...)

C'est un véritable savoir-faire que de cambrioler tous les étages de la conscience et les sous-sols de l'inconscient.

Les techniques sont d'ailleurs connues et enseignées depuis fort longtemps dans les cours de marketing, de relations publiques et de lobbying.

Un petit manuel d'influence de 1978, intitulé « Le jeu de la réglementation. Usage stratégique du processus administratif » donne ces quelques conseils :

" Le lobbying comporte aussi un aspect tactique important.

Une meilleure efficacité repose sur l'identification des experts les plus reconnus dans chacun des domaines pertinents et sur leur recrutement comme consultants ou conseillers, ou sur l'attribution de subventions de recherche et de choses similaires.

Cet exercice requiert un minimum de subtilité: cela ne doit pas être trop flagrant car les experts eux-mêmes ne doivent pas se rendre compte qu'ils ont perdu leur objectivité et leur liberté d'action.

Et, à minima, un programme de ce type réduit la menace de voir les experts en pointe se rendre disponibles pour témoigner ou écrire à l'encontre des intérêts des firmes régulées." »

... Ou comment recruter "des adeptes"... aux cotés des affairistes !

Bien sûr, s'il y a bien des hommes et des femmes suffisamment lucides et courageux(es) qui ne succombent pas à ces manipulations psychiques, la réalité montre tout de même l'inquiétante efficacité de ces pratiques au quotidien, sous la pression de lobbies "qui gouvernent" et manœuvrent aussi par les médias.

* « **Lobbytomie.** (Comment les lobbies empoisonnent nos vies et la démocratie) » Edition "La Découverte" 368p.

En définitive, manifestement, il y a urgence !

Vous pourrez retrouver cette **Clarification**, avec tous les documents référencés ici, téléchargeables, ET :

-> notre **Appel à tou.te.s les Élu.es** : « LA 5G : UN MORATOIRE D'URGENCE !
UN DÉBAT SOCIÉTAL EST VITAL ! »

-> des études et analyses sur « VERS UNE SOCIÉTÉ DU TOUT-NUMÉRIQUE ? »

-> **une exploration** de « Propaganda », la "fabrication du consentement" comme stratégie du pouvoir : « Pour trancher les fils du marionnettiste ! »

-> et quelques documents "sociétaux" utiles...

sur notre site : stoplinky07.ardechelibre.org,
dans "[la bulle orange](#) : « 5G et tout numérique-EHS »"

oooooooo

Puissions nous ainsi avoir contribué à permettre à tou.te Citoyen.ne, quelle que soit sa fonction sociale, de résister à l'injonction au « tout numérique », en étant mieux informé.e des dangers que nos soumissions nous font courir...

Puissions nous chacun.e, conscient.e des conséquences de nos choix, rester résolument au cœur de notre humanité, sensible au vivant, dans l'action, quoi qu'il en coûte dans cette période si difficile...

oooooooo

La Charte de l'environnement a été adoptée le 28 février 2005 par le Parlement réuni en congrès à Versailles, avec plus de 95% des suffrages exprimés.

Elle place désormais les principes de sauvegarde de notre environnement au même niveau que les Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et que les droits économiques et sociaux du préambule de 1946.

La Charte reconnaît notamment **à chacun le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé**, le droit d'accéder à l'information détenue par les autorités publiques et le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

<http://stoplinky07.ardechelibre.org/wp-content/uploads/sites/10/2020/04/Charte-Environnement.pdf>

Cette reconnaissance légitime, aussi, notre « **Appel à tou.te.s les Élu.e.s** », et toutes nos actions citoyennes responsables, qui restaurent une "parole humaine", pour des choix humains.



Stoplinky5G-07

Bien sincèrement, du Collectif Stoplinky5G-07
Georges Sorais

contact@stoplinky5g-07.fr

<http://stoplinky07.ardechelibre.org>